

Note de Position de CICODEV suite au grand entretien du Président de la République à l'occasion du nouvel an

A la suite de son traditionnel message à la nation du 31 décembre 2020, le Chef de l'Etat M. Macky Sall a fait face à la presse pour apporter des éléments de réponse sur des questions d'actualité. A cette occasion, l'attention de CICODEV a été particulièrement retenue par l'annonce du chef de l'Etat d'avoir instruit «le Ministre des finances d'engager des réformes afin qu'il ne soit plus possible d'octroyer des titres fonciers sur les terres arables ».

En tant qu'organisation de défense des citoyens-consommateurs, CICODEV salue cette posture du chef de l'Etat qui vise à protéger les droits fonciers légitimes des communautés locales qui exploitent depuis des décennies ces terres. Là-dessus, il est crucial de rappeler que le foncier est source de vie et de survie en milieu rural, une ressource indispensable à la souveraineté alimentaire pour le Sénégal. Cette annonce du Chef de l'Etat répond ainsi, à une vieille doléance des organisations de la société civile réunies au sein du Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal – (CRAFS) notamment, dans le cadre du processus de la réforme foncière engagée depuis 2012. Ce processus dont toutes les parties prenantes ont salué le caractère exhaustif et consensuel a permis de produire un document de politique foncière en 2017. Ce document préconise, « le respect de l'esprit de la loi 64 – 46 du 17 juin 1964 portant Domaine national et que l'immatriculation, s'il doit y en avoir, doit être faite au cas par cas ». De cette façon, on protège notre patrimoine foncier contre un éventuel accaparement par des investisseurs étrangers.

Concrètement, cette position du chef de l'Etat signifie qu'il ne sera désormais, plus possible, à un investisseur (national comme étranger), à un promoteur immobilier, à une élite politique ou encore à un chef religieux, de se voir affecter un titre foncier sur les terres agricoles en milieu rural.

Avec la concrétisation de cette mesure, les communautés locales ne seront plus dépossédées de façon définitive de leurs terres sans leur consentement éclairé et des compensations justes là où une expropriation s'avère nécessaire car répondant à un intérêt public bien prouvé.

Avec cette instruction, le Président semble ainsi entendre l'appel des communautés rurales suites aux multiples cas de conflits fonciers dont le plus emblématique est sans doute, l'affaire Ndengler. Le foncier traduit notre identité culturelle acquise au fil de notre existence.

La décision du Chef de l'Etat d'engager des réformes afin qu'il ne soit plus possible d'octroyer des titres fonciers sur les terres arables réintroduit l'équité des citoyens dans la jouissance d'un bien commun entre le milieu urbain et rural. En milieu urbain, on peut comprendre l'existence de titres fonciers car, il y est plus question de petites parcelles à usage d'habitation. Les droits réels trouvent leur pertinence en milieu urbain et la nouvelle mesure du Chef de l'Etat n'engendre en rien un déséquilibre en ce sens. Si par contre le paysan soudain éprouve et exprime le besoin d'être sécurisé sur ses terres, c'est parce que de gros investisseurs sont venus -Titres Fonciers (TF) en main et bénéficiant de l'onction des pouvoirs publics- pour l'exproprier de son droit d'usage sans préavis.

La décision du Chef de l'Etat traduit par ailleurs une cohérence dans son parcours décisionnel dans l'élaboration des politiques publiques. La souveraineté alimentaire qu'il prône -après avoir tiré les leçons de la Covid19- et l'agroécologie qu'il a consacrée comme l'un des piliers du PSE vert ne peuvent être réalisées si le pays ne dispose pas de terres affectées à l'agriculture pour permettre une production suffisante de vivres pour d'abord nourrir ses propres enfants: « *point de souveraineté alimentaire sans terres arables* ».

C'est aussi au nom de cette cohérence politique que notre organisation appelle le Président de la République à remettre sur la table la question de la réforme foncière dans sa globalité en se référant au document de politique foncière qui lui a été soumis par la Commission Nationale de Réforme Foncière (CNRF) en novembre 2017. Cela permettra d'aller vers des solutions concertées et exhaustives, des solutions consensuelles entre les familles d'acteurs à l'effet d'asseoir une gouvernance foncière porteuse d'un développement socio-économique dans un cadre de paix qui profite à tous.

CICODEV Afrique

Tél : +221 33 865 05 01